

*Syndicat mixte*

*pour l'élaboration  
et le suivi*

*du S.CO.T.*

Affichage du 19 juin 2003  
au 18 août 2003

### **Désignation des secrétaires de séance**

Sont désignés en qualité de secrétaire de séance : Mme Christelle PENOT de la Commune de Mâron et M. Michel GEORJON de la Communauté d'Agglomération Castelroussine.

### **1 – Approbation du procès-verbal du 05 mars 2003**

Le Comité Syndical approuve le procès-verbal du 05 mars 2003.

### **2 – Approbation du procès-verbal du 26 mars 2003**

Le Comité Syndical approuve le procès-verbal du 26 mars 2003.

### **3 – Groupe de travail du S.CO.T. : modification**

Au cours de la dernière séance du Conseil Syndical, vous avez adopté les nominations dans les groupes de travail. A la demande de Monsieur le Préfet, il y a lieu de faire préciser que les services de l'Etat seront représentés par le Préfet (MISE / MIAT).

Le reste des membres du groupe de travail est sans changement.

Le Conseil Syndical se prononce favorablement sur cette modification.

### **4 – Budget 2003 – décision modificative n° 1**

Le Conseil Syndical a adopté il y a quelques mois le budget primitif pour l'année 2003.

Cependant, il y a lieu de modifier dès à présent les crédits ouverts pour tenir compte d'un éventuel recrutement du Directeur du S.CO.T. plutôt que prévu.

Pour cela, il y a lieu de prélever sur les honoraires une somme de 10 000 euros pour les répartir sur les charges de personnel sous la forme suivante :

Art 64111	rémunération principale	+ 7 000 euros
Art 6451	cotisation URSSAF	+ 2 000 euros
Art 6478	Autres charges	+ 1 000 euros

Le Conseil Syndical se prononce favorablement sur ces modifications.

Le Président,

**Michel BLONDEAU**